

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL66

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 58

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

À la première phrase des alinéas 4 et 5, substituer à l'année : « 2016 », l'année : « 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport à l'amendement prorogation du dispositif communes nouvelles, dans l'hypothèse où la suppression de la réforme de la DGF ne serait pas retenue.